



« Un apprentissage fondamental » : les députés adoptent un texte pour expérimenter l'éducation à l'alimentation à l'école

Ils y voient une manière de lutter contre la hausse de l'obésité et de soutenir l'agriculture française. L'Assemblée nationale a adopté ce lundi en première lecture une proposition de loi Renaissance visant à expérimenter une éducation à l'alimentation à l'école. « Près d'un adulte sur deux est en situation de surpoids, l'obésité a été multipliée par quatre chez les plus jeunes (...) en moins de 30 ans », a lancé la tribune Olivia Grégoire, à l'origine du texte.

La députée Renaissance a défendu un moyen d' « assurer à chaque élève, où qu'il grandisse, un accès à (un) apprentissage fondamental ». Elle était soutenue par le ministre de l'Éducation nationale Édouard Geffray, pour qui « la santé des élèves n'est pas accessoire à leur apprentissage » mais sa « condition première ».

Trois séances minimum par an jusqu'au CM2

Le texte prévoit, à titre expérimental pour trois ans et sur la base du volontariat des académies et établissements, trois séances minimum par an d'éducation à l'alimentation, de la petite section de maternelle au CM2. Des parcours sont également prévus au collège et dans les lycées professionnels. Adopté par 68 voix pour et aucune contre, il devra aller au Sénat.

Les oppositions en ont toutefois critiqué certains points. « Ce texte ne propose pas de mesures clés pour permettre aux foyers les plus modestes de mieux se nourrir », a déploré Soumya Bourouaha (PCF). Le texte initial prévoyait aussi un « fonds d'action » abondé par l'État et potentiellement des entreprises privées pour « accompagner financièrement les communes les plus modestes dans l'organisation d'activités pédagogiques », selon Olivia Grégoire.

Mais l'ouverture à des acteurs privés crispe à gauche. « Coca-Cola, Danone ou Nestlé pourront financer l'éducation à l'alimentation dans l'école publique, ce qui leur permettrait de redorer leur image », a critiqué Marie Mesmeur (LFI). L'article avait été supprimé en commission et Olivia Grégoire a renoncé à ce stade à tenter de le réintroduire.

« Je maintiens que le dispositif est indispensable pour permettre à nos acteurs associatifs de pouvoir opérer dans les meilleures conditions possibles », a-t-elle insisté. Elle avait déposé un amendement de réécriture disposant notamment que les entreprises ne peuvent « pas faire état, à des fins commerciales ou de communication, des projets financés par le fonds ».

Enfin plusieurs députés ont souligné que le code de l'Éducation prévoyait déjà en théorie « une information et une éducation à l'alimentation ». « Ce n'est pas parce que le gouvernement ne fait pas appliquer la loi qu'il faut en proposer une autre », a commenté Roger Chudeau (Rassemblement national).

Les députés ont adopté en première lecture un texte visant à expérimenter l'éducation à l'alimentation à l'école. (Illustration) LP/Hélène Haus ■